

COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS Forfait d'aide à la modernisation et à l'information 2021

DATE DE SAISIE
DES INDICATEURS DU 11 JANVIER
2022 AU 2 MARS 2022



LE TÉLÉSERVICE MA CONVENTION ACCESSIBLE DEPUIS LE PORTAIL AMELIPRO EN SE CONNECTANT EN LOGIN/MOT DE PASSE OU AVEC UNE CARTE CPS



PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Identification
 E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS
 votre adresse mail ou N° sur 9 caractères
 Mot de passe
 Mot de passe oublié
VOUS CONNECTER
 Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.

Identification par carte CPS

VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS
 Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici.
[En savoir plus >](#)



Assurance Maladie | amelipro
 44 R. NATIONALE 57420 VERNY

Activités ▾ Commandes ▾ Liens utiles ▾ Contacts ▾ Gestion du compte ▾

Activités

 Tous mes paiements
Convention - ROSP
 Relevé d'activité et de prescriptions
 Compensation perte d'activité

Services patient

 En identifiant un patient (« Lire carte Vitale » ou « saisie NIR ») vous pourrez accéder à des services le concernant s'ils sont disponibles pour votre profession.

Identification Patient
 Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :

Valider
 Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à amelipro en carte CPS.

Commandes Gestion du compte Liens utiles Contacts
 Commande d'imprimés

ASSISTANCE TECHNIQUE AMELIPRO
3608 Choix 2
 Service gratuit + prix appel Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30


En cliquant sur le lien « Convention – ROSP » le tableau de bord du téléservice « Ma convention » s'affiche.

Le téléservice ma convention permet la saisie des indicateurs déclaratifs et permet de visualiser le détail des rémunérations.



Dès le 11 janvier vous avez la possibilité

- de **saisir** et de **transmettre** les différents indicateurs
- **joindre** les **pièces justificatives** par **mail** à votre **CPAM**
- Et **transmettre** une **déclaration partielle** autant de fois que nécessaire

MENU **MA CONVENTION**
Jean DUPOND 

MA RÉMUNÉRATION 2021 PDF ?


Forfait d'aide à la modernisation et Informatisation du cabinet professionnel

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :
Paiement Initial


transmis le : 07/10/2021


du 01/01/2021 au 31/12/2021


525,00 €

FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE ATTEINT 

DEMATÉRIALISATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTEINT



VERSION/AVENANT SESAM-VITALE ATTEINT 


LOGICIEL METIER LM NON ATTEINT 


LOGICIEL METIER COMPATIBLE DMP NON ATTEINT 

TYPE DE MESSAGERIE SECURISE DE SANTE


L'indicateur «TYPE DE MESSAGERIE SECURISE DE SANTE» est neutralisé pour cet exercice.

PRISE EN CHARGE COORDONNEE 0,00 €  ATTEINT 

EQUIPEMENT DE VIDEOTRANSMISSION ATTEINT 

EQUIPEMENT EN APPAREILS MEDICAUX CONNECTES ATTEINT 

MA DÉCLARATION ?



Télécharger ma dernière déclaration PDF

La période de saisie est fermée.

DOCUMENTS UTILES

- PDF Comprendre le FAMI
- PDF Annexe Équipements connectés



Ce PDF est téléchargeable et récapitule l'ensemble des indicateurs déclaratifs et calculés ayant servi au calcul de la rémunération avec l'atteinte ou non de l'objectif par le PS. Les éléments présentés dans ce PDF peuvent varier en fonction de la profession concernée.



Vous pouvez télécharger et visualiser le PDF récapitulatif de la saisie concernant l'exercice précédent.

MODÈLE D'ÉCRAN DE SAISIE

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS
Mes indicateurs pour 2021
N° de dossier : 123456789

La période de validité est ouverte jusqu'au 14/03/2021

VEUILLEZ BIEN PRÉPARER VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES À VOTRE DÉCLARATION :

- Soit en cliquant sur l'icône dédiée à chaque indicateur ou en adressant un mail à convention@am.com avec l'assurance-maladie.
- Soit par courrier, à l'adresse postale suivante : CHAM des ALPES MARTIMES 04, avenue Roi Robert Centre de Provence 06100 NICE.

VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER DE DOCUMENTS CONTIENANT DES DONNÉES MÉDICALES. LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ENVOYÉES SONT SOULEVÉES UNiquement dans le cadre de vérifications « Médecin(e) ».

Les pièces justificatives doivent être déposées dans les formes suivantes : pdf/Word/Excel/Zip/Txt/Jeep/Img/Amovision. Leur taille maximale est 10Mo.

Déclarer mes indicateurs de fait est lié à la modernisation et l'information du cabinet professionnel.

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification à mes données, je transmets la déclaration, le bouton "transmettre" reste gris.

1 **Legitimé MDP** En savoir plus

Disposer d'un légalité valide.

Mettre de renseigner vos légalités. Il peut s'agir de votre légalité pour les deux Indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le légalité MDP et légalité DAP Compabilité sont les mêmes.

MÉDICALCIELMEDICAL.COM - 16 - CECIDIM LOGICIEL MÉTHUEN STRAÏTE

VEUILLEZ BIEN PRÉPARER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUIÈRE POUR CET INDICATEUR

2 **Legitimé compatible DAP** En savoir plus

Disposer d'un légalité compatible avec le dossier médical partagé (DMP).

Mettre de renseigner vos légalités. Il peut s'agir de votre légalité pour les deux Indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le légalité MDP et légalité DAP Compabilité sont les mêmes.

EMPOURTE - I - CANOPE

VEUILLEZ BIEN PRÉPARER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUIÈRE POUR CET INDICATEUR

3 **Type de messagerie sécurisée de santé** En savoir plus

L'indicateur «Type de messagerie sécurisée de santé» est requis pour les services.

4 **Pièce en charge assurée** En savoir plus

Valider le document de prise en charge individuelle : participative à votre régime de santé primaire (RSP) ou une assurance professionnelle santé de santé (PST) ou une « maison de santé pour professionnels (MSPP) »

5 **Équipement de téléconsultation** En savoir plus

Disposer de l'équipement de téléconsultation y compris pour les équipements aux différents réseaux techniques proposés en matière de réseau ou accès de téléconsultation

6 **Équipement en appareils médicaux connectés** En savoir plus

Disposer de l'équipement en appareils médicaux connectés dont la liste sera mise, avec la Fi de Santé

J'ai bien lu et j'accepte les conditions des indicateurs déclarés pour le fait d'être à la modernisation et l'information du cabinet professionnel et j'engage à tenir à disposition de l'Assurance Maladie tous documents justificatifs de mes activités.

J'accepte les conditions de la transmission et j'ai pris connaissance des termes applicables.


Afin de pouvoir transmettre votre déclaration, vous devez confirmer avoir pris connaissance des conditions générales, certifier l'exactitude des informations saisies et vous engager à tenir à disposition de l'Assurance Maladie les documents justificatifs si nécessaire, en cochant les deux cases prévues à cet effet.



ATTENTION

A compter de 2021, seules les messageries APICRYPT VERSION 2 ouvertes avec l'option « interopérabilité avec l'Espace de Confiance MSSanté » et inscrites dans l'annuaire MSSanté permettront de valider l'indicateur 5 «Disposer d'une messagerie sécurisée de santé». La version Apicrypt V1 ne permet plus de valider l'indicateur.

DOCUMENT MODÈLE RÉCAPITULATIF DE SAISIE ET DE RÉMUNÉRATION


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

M DUPOND Jean
 Orthophoniste
 N° AM : 63XXXXXXX

1 Rue des Fleurs
75001 PARIS

FORFAIT D'AIDE A LA MODERNISATION ET INFORMATISATION DU CABINET PROFESSIONNEL

1 Logiciel métier **A.M.I - 7202 - AEGLE INFORMATIQUE MEDICALE**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciel, vous devrez déclarer l'équipement sur amelpro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.
 Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :
 Pour le logiciel métier :
 - l'éditeur du logiciel;
 - le nom du logiciel;
 - la date de son acquisition.

2 Logiciel compatible DMP **7 FSE - 1.13 - 7 INFO**

Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification de logiciel, vous devrez déclarer l'équipement sur amelpro et faire parvenir les pièces justifiant de l'acquisition de votre nouvel équipement.
 Les pièces justificatives attendues sont les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou une attestation de l'éditeur permettant d'identifier :
 Concernant la compatibilité avec le DMP :
 - la mention DMP compatible;
 - le cas échéant, la mention du recours à un autre éditeur pour assurer cette compatibilité (exemple : connecteur); préciser si vous avez souscrit à un pack complémentaire spécifique.

3 Type de messagerie sécurisée de santé
 L'indicateur «Type de messagerie sécurisée de santé» est neutralisé pour cet exercice.


Pour valoriser cet indicateur, vous devez utiliser une messagerie sécurisée de santé qui réponde aux exigences de l'espace de confiance MSSanté. Ces messageries permettent aux professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, des données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la réglementation en vigueur.
 Pour bénéficier de cet indicateur vous devez disposer :
 - soit d'une messagerie sécurisée de santé proposée par les opérateurs MSSanté
 - soit d'une messagerie régionale appartenant à l'espace de confiance MSSanté
 - soit d'une messagerie sécurisée de santé « organisationnelle » ou partagée entre plusieurs utilisateurs habilités et appartenant à l'espace de confiance MSSanté
 Les informations relatives à cet indicateur seront éventuellement pré-remplies si elles sont connues des systèmes de l'Assurance Maladie. Dans le cas contraire, ou en cas de modification, vous devez déclarer votre messagerie et attester sur l'honneur disposer d'une messagerie sécurisée de santé. Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

4 Prise en charge coordonnée **Oui**

Cet indicateur a pour objectif de valoriser la démarche de prise en charge coordonnée des patients. La participation aux modes d'exercice coordonné suivants, et pouvant être attestés par un justificatif, valide l'indicateur :
 - exercice en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)
 - participation à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
 - participation à une équipe de soins primaires (ESP)
 Pour bénéficier de la rémunération complémentaire au titre de cet indicateur, vous devez déclarer chaque année votre implication durant l'année de référence dans une démarche de prise en charge

NR : Valeur Non Renseignée

Document CNAM - Tous droits réservés - 17/11/2021 1 / 2


MA CONVENTION - MA DECLARATION 2021

coordonnée des patients. Pour ce faire, vous devez déclarer cet indicateur et attester sur l'honneur être engagé dans un de ces modes d'exercice coordonné permettant de valider cet indicateur. Veillez à bien conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles a posteriori de l'Assurance Maladie.

5 Equipement de vidéotransmission **Non**

Pour bénéficier de la rémunération, vous devez être équipé pour effectuer des télécommunications par vidéotransmission ou vous abonner à une solution technique de télémédecine pour assurer la réalisation des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées. Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et, parallèlement, conserver les justificatifs correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie (facture, contrat ...).

6 Equipement en appareils médicaux connectés **Oui**

Pour bénéficier de la rémunération de cet indicateur, vous devez avoir acquis un appareil médical connecté. Pour 2019, la liste des équipements retenue est la suivante :

- Oxymètre connecté,
- Stéthoscope connecté,
- Dermatoscope connecté,
- Otoscope connecté,
- Glucomètre connecté,
- ECG connectée,
- Sonde doppler connectée,
- Echographe connecté,
- Mesure pression artérielle connectée,
- Caméra (utile pour regarder l'état de la peau par exemple) connectée,
- Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés.

Pour valider l'indicateur, vous devez l'attester sur l'honneur (en cochant la case correspondante) et parallèlement, conserver les justificatifs d'achats correspondants en cas de contrôles de l'Assurance Maladie.

Exceptionnellement, cette déclaration peut également se faire sur formulaire papier remis à votre caisse de rattachement pour les professionnels n'ayant pas accès à amelpro. La saisie des indicateurs sera possible jusqu'au 2 mars 2022 minuit.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS À SAISIR

Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les sages-femmes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
(indicateur exceptionnellement neutralisé en 2021)
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthophonistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les chirurgiens-dentistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Affichage des horaires d'ouverture du cabinet
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les infirmiers :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés

Pour les pédicures-podologues :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée

Pour les orthoptistes :

- Logiciel métier certifié DMP compatible
- Type de messagerie sécurisée de santé
- Prise en charge coordonnée
- Équipements de vidéo-transmission
- Équipements médicaux connectés